



## **Avis de remboursement anticipé des obligations « OCEANE » 2 % 2 mai 2002 - 1<sup>er</sup> janvier 2018 à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de VINCI**

(ISIN FR0000188419)

La société VINCI a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité des obligations 2 % 2 mai 2002 - 1<sup>er</sup> janvier 2018 à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de VINCI émises le 2 mai 2002 et restant en circulation (ISIN FR0000188419) (les « obligations ») conformément à l'article 2.3.7.3 (1) des caractéristiques des obligations telles que décrites dans le prospectus ayant reçu de la Commission des opérations de bourse le visa n° 02-432 en date du 23 avril 2002.

Le remboursement anticipé sera effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2006\* au prix de 96,52 € par obligation, majoré du coupon de 1,80 € exigible le 1<sup>er</sup> janvier 2006\*, soit un montant total de 98,32 € par obligation.

Les intérêts cesseront de courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Jusqu'à l'issue du septième jour ouvré qui précède le 1<sup>er</sup> janvier 2006, soit jusqu'au mercredi 21 décembre 2005 inclus, les porteurs d'obligations ont la faculté d'exercer leur droit à l'attribution d'actions VINCI (ISIN FR0000125486) à raison de deux (2) actions VINCI pour une (1) obligation présentée (à la suite de l'ajustement du ratio d'attribution d'actions en raison de la division par deux de la valeur nominale de l'action VINCI intervenue le 13 mai 2005).**

VINCI a décidé d'émettre et de remettre des actions nouvelles en cas d'exercice, par les porteurs, de leur droit à l'attribution d'actions. Conformément au contrat d'émission, ces actions nouvelles issues de la conversion des obligations seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les actions nouvelles qui seront créées et livrées le 19 décembre 2005 au plus tard recevront, en même temps que les actions émises antérieurement, soit dès le 20 décembre 2005, l'acompte sur dividende de 0,70 € par action que VINCI mettra en paiement à cette dernière date. Les actions nouvelles qui auront été créées et livrées les 20 et 21 décembre 2005 recevront cet acompte sur dividendes le 31 décembre 2005 au plus tard.

Les obligations non présentées à la conversion seront remboursées en numéraire le 1<sup>er</sup> janvier 2006\* au prix de 98,32 € coupon inclus.

Le prestataire habilité chargé du service financier des obligations et de la centralisation des demandes de conversion en actions VINCI est BNP PARIBAS Securities Services, Immeuble Tolbiac, Service OST-DOM, 25, quai Panhard et Levasor 75013 Paris.

(\*) Soit le 2 janvier 2006 en pratique, conformément à l'article 2.3.6. du contrat d'émission.